

# **ADC-IKIBIRI**

## **Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi**

---

Bujumbura, le 19 août 2010

### **Transmis Copie Pour Information à :**

Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi ;

Son Excellence Yoweli KAGUTA MUSEVENI, Président de la République de l'Ouganda et Président de l'Initiative Régionale de la Paix sur le Burundi ;

Son Excellence Jakaya Mrisho KIKWETE, Président de la République Unie de la Tanzanie, Président en exercice de l'Union Africaine et Président en exercice de la Communauté Est Africaine ;

Son Excellence Paul KAGAME, Président de la République Rwandaise ;

Son Excellence Mwayi Kibaki, Président de la République Kenyane ;

Son Excellence Joseph KABILA, Président de la République Démocratique du Congo ;

**Avec les assurances de nos plus hautes considérations.**

**A Son Excellence Jacob ZUMA, Président de la République Sud Africaine et Facilitateur dans le Processus de Paix au Burundi**

à

**TSHWANE**

**Objet :** Appel à Votre intervention pour le redressement du processus de Paix en péril

**Excellence Monsieur le Président,**

Nous avons l'insigne honneur de nous adresser à Votre Plus haute autorité en votre qualité de Président de la République Sud Africaine et Facilitateur dans le processus de Paix au Burundi afin que Vous puissiez intervenir pour aider à redresser le processus de Paix qui est gravement menacé d'effondrement.

Votre intervention sera salvatrice notamment et surtout dans la réhabilitation des personnalités burundaises de l'opposition qui ont apporté une forte contribution dans l'édification du processus de Paix, et qui sont actuellement opprimées par le pouvoir en place à Bujumbura. Il s'agit principalement du Président du FNL, Agathon RWASA dont la profonde implication dans l'édification du processus de paix au Burundi n'est plus à démontrer, et dont les dures mesures oppressives prises par le pouvoir en place envers sa propre personne et son Parti l'ont forcé à reprendre le chemin de l'exil.

### **Excellence Monsieur le Président,**

Il n'est point besoin de Vous rappeler l'historique du Processus de Paix au Burundi, parce que Vous le connaissez mieux que n'importe qui, puisque Vous même et Votre pays êtes et restez les grands acteurs dans la facilitation de ce processus depuis son début. Dans ce cadre, la mission que Vous ont confiée Vos pairs africains ainsi que les illustres fils de l'Afrique, Son Excellence Nelson Mandela et Feu Mwalimu Julius Nyerere, a été accomplie avec une très grande satisfaction pour le peuple burundais et l'Afrique entière, et cela est tout à Votre honneur.

Cependant, Excellence Monsieur le Président, les graves événements politiques qui se déroulent au Burundi actuellement risquent d'anéantir tous les résultats auxquels Vous êtes arrivés au prix de plusieurs années d'efforts intenses si Vous n'y prenez garde.

Dans nos correspondances antérieures adressées au Secrétaire Général des Nations Unies et au Président de la République Ougandaise, Président de l'Initiative de Paix au Burundi, et dont copies Vous ont été réservées, nous vous avons exposé les éléments constitutifs du grave dérapage du processus de paix causé par l'anéantissement du processus électoral de l'année en cours au Burundi par des fraudes massives qui ont été mises en pratique par le pouvoir en place sous la couverture bienveillante de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

C'est suite à ce dérapage que bien de partis politiques parmi les plus importants dans le processus de paix, dont le parti FNL, se sont retirés d'un processus électoral biaisé d'avance et ont formé la coalition politique ADC-**IKIBIRI**. Cette coalition qui regroupe 11 partis politiques s'est donnée comme objectifs notamment :

- 1) Adopter une vision commune, et mener ensemble des actions sociales et politiques dans l'intérêt supérieur de la Nation Burundaise pour la paix, la sécurité, la justice et le progrès socio-économique du Peuple Burundais ;
- 2) Mettre sur pied des ensembles politiques viables et efficaces pour accomplir les activités politiques et économiques vitales pour la nation ;
- 3) Protéger les nombreux acquis sociaux et politiques issus des Accords de Paix signés au Burundi ;
- 4) Contribuer efficacement au programme de Consolidation de la Paix au Burundi.

Ces objectifs apparaissent bien dans les documents officiels déjà publiés par la coalition et sont tout à fait conformes aux contenus de la constitution et autres lois burundaises.

### **Excellence Monsieur le Président,**

C'est suite à ces événements que le pouvoir en place à Bujumbura a entrepris nombreuses actions pour détruire les partis politiques de l'opposition en réprimant nombreux de ses Leaders et ses militants qui n'acceptent pas de se ranger sur les dictats du Parti au pouvoir. C'est dans ce cadre que Agathon Rwasa, Leader du FNL , Léonard Nyangoma, Leader du CNDD et Alexis Sinduhije , Leader du MSD , ont été obligés de s'exiler, fuyant un emprisonnement programmé à l'avance.

Nombreux militants de ces partis et ceux des autres partis de l'opposition en général sont déjà en prison sous de prétextes fallacieux comme beaucoup de rapports des organisations nationales et internationales des droits de l'homme l'ont clairement indiqué. Et même ceux de la Communauté Internationale qui étaient sceptiques quand la coalition ADC-IKIBIRI avait lancé ses premiers cris d'alarme, ont fini par reconnaître que la situation au Burundi était dangereuse et que le processus électoral n'avait pas été transparent, et donc porteur de graves dangers. C'est le cas du dernier rapport de la mission d'observation électorale 2010 de l'Union Européenne au Burundi, publié le 25 juillet 2010, et qui indique dans son titre : « Un scrutin pacifique avec une bonne organisation logistique. Néanmoins les réticences de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), en matière de transparence, ont affecté négativement le processus électoral. L'arrestation de plusieurs membres des partis de l'opposition a, par ailleurs, entaché le processus ».

### **Excellence Monsieur le Président**

En ce qui concerne le cas particulier de l'injustice politique du pouvoir en place envers le FNL, nous voudrions, sans être exhaustifs, mettre à Votre disposition quelques faits qui pourraient Vous aider dans Votre intervention.

Au début du mois de juillet 2010, une dizaine de personnes, membres du parti FNL, ayant été manipulées par le pouvoir en place, sont venues s'adresser au Président du parti FNL, lui annonçant que le Parti au pouvoir avait promis au parti FNL une trentaine de sièges à l'Assemblée Nationale et d'autres places dans l'administration, à condition que le parti FNL se retire de la coalition ADC-IKIBIRI. Trouvant cette proposition assez grotesque et absurde, le Président du parti FNL et ses collaborateurs n'eurent d'autre choix que le refus. C'est suite à ce refus, que ces mêmes individus dont maintes promesses d'emplois leur avaient été faites, ont en collaboration avec le Ministre de l'Intérieur commencé à préparer la machination de destitution du Leader du parti FNL considéré comme un grand obstacle à leurs ambitions communes. Après avoir manifesté leur déloyauté contre les organes dirigeants du parti FNL, ces individus furent légalement chassés dudit parti, d'autres en démissionnèrent librement.

Dans la suite, le pouvoir en place multiplia pendant le mois de juillet 2010 les mesures oppressives, progressives et continues, allant de la privation des gardes de protection individuelle, en passant par la privation du droit de circuler librement jusqu'à des menaces imminentes d'emprisonnement et d'assassinat, à l'endroit du Leader du parti FNL. Ces mesures d'oppression furent tellement fortes que le Leader du parti FNL fut obligé de prendre le chemin de l'exil clandestinement.

Quelques jours après l'exil du Président du parti FNL, certainement frustré de ne pas pu l'avoir mis en prison, le pouvoir en place a entrepris une machination politique de destruction du parti FNL, par l'organisation d'un pseudo congrès dudit parti en date du 1<sup>er</sup> août 2010, soi-disant destiné à remplacer les instances dirigeantes du FNL. Sous un bon encadrement des services du Ministre de l'Intérieur et de la Police, une centaine d'individus non membres des organes habilités du parti FNL annoncèrent qu'ils avaient élu un nouveau Président du parti FNL, en la personne de Miburo

Emmanuel, fonctionnaire de l'Etat et Conseiller Economique à la Présidence de la République. Le Ministre de l'intérieur qui avait préparé le coup de force à l'avance s'empessa de féliciter ce dernier et lui promettre nombreuses collaborations qu'il n'avait jamais promises au parti FNL auparavant. Dans la suite, les mêmes services gouvernementaux vont aider les imposteurs Miburo Emmanuel [et ses acolytes à défoncer les portes de la permanence nationale du FNL et saccager celle-ci pour s'y installer de force](#). Il va de soi que toute cette machination orchestrée par le pouvoir en place et mise en exécution par le Ministre de l'Intérieur est tout à fait contraire à la loi burundaise.

Dans la suite, comme en témoignent plusieurs correspondances et autres documents dûment signés, les membres des structures officielles du parti FNL au niveau de tout le pays et au niveau international ont rejeté catégoriquement cette imposture, et continuent à reconnaître comme seul Président du parti FNL, Agathon Rwasa.

Comme le démontrent nombreuses correspondances adressées au Ministre de l'Intérieur par les autorités légales du parti FNL, soit par Rwasa Agathon lui-même ou par son Vice-Président Bagaya Alfred, pour essayer d'arrêter cette machination, il ressort que plusieurs dispositions réglementant les partis politiques au Burundi et le règlement d'ordre intérieur du parti FNL ont été violées par le Ministre de l'Intérieur pour essayer d'imposer une direction fantoche audit parti complètement soumise à toute volonté du pouvoir en place (des « puppets »), qui de toute façon a été rejetée avec force par toutes les structures nationales et internationales du parti FNL.. Il s'agit d'un certain Miburo Emmanuel qui prétend être le nouveau Président du FNL ainsi que Jacques Bigirimana qui est l'émissaire principal du Parti au pouvoir et qui se prévaut comme le nouveau Secrétaire Général du parti FNL.

Permettez-nous, Excellence, de Vous exposer en quelques lignes ce que disent les textes de loi burundais et le règlement d'ordre intérieur du parti FNL à ce sujet.

#### **L a Constitution de la République du Burundi en son article 80 stipule que:**

*« La loi garantit la non-ingérence des pouvoirs publics dans le fonctionnement interne des partis politiques, sauf pour ce qui est des restrictions nécessaires à la prévention de la haine ethnique, politique, régionale, religieuse ou de genre et au maintien de l'ordre public »*

#### **La loi n° 1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques indique ceci:**

##### **Article 4.**

*« Les partis politiques se créent, s'organisent et exercent leurs activités librement, sous réserve des dispositions reprises dans l'article 23 de la présente loi »*

##### **Article 23.**

*« La création des Partis politiques se fait dans le respect de la Charte de l'Unité Nationale, de la Constitution, des Lois et règlements de la République, de l'ordre public et des bonnes mœurs »*

##### **Article 71.**

*« En cas de divergence d'interprétation des statuts d'un parti politique, de litige ou de dissensions quelconques, le membre s'estimant lésé saisit la Chambre Administrative de la Cour Suprême. »*

**Observation:** Le Ministre de l'Intérieur a délibérément violé toutes ces dispositions par son ingérence directe dans l'organisation d'un congrès illégal destiné à imposer un coup de force contre les Leaders du parti FNL, dont Agathon Rwasa son Président. [En effet, les membres radiés légalement du parti FNL n'avaient plus le droit d'agir au nom de ce parti avant toute démarche](#)

juridique, conformément à l'article 71 ci haut mentionné. En accordant aux exclus et démissionnaires du parti FNL de tenir le congrès du 1<sup>er</sup> août 2010, le Ministre de l'Intérieur a démontré qu'il est le promoteur du coup de force contre les instances légales et légitimes du parti FNL. Le Ministre aurait du les renvoyer à la Chambre Administrative de la Cour Suprême comme le prévoit l'article 71 de la loi sur les Partis politiques.

**Quant aux Statuts du Parti FNL et le Règlement d'Ordre Intérieur dont copies sont à la disposition du Ministère de l'Intérieur, ils précisent ceci:**

**Article 60 des statuts, alinéa2:**

*«L'initiative de convoquer tout congrès national appartient au Président du Parti. Cependant, il peut être tenu de convoquer un congrès extraordinaire à la suite d'une demande exprimée par 2/3 des membres du Bureau politique».*

**Observation:** Ni le Président du parti FNL, ni les 2/3 du Bureau politique n'ont jamais pris l'initiative de convoquer un quelconque congrès du parti FNL. Au contraire plus de 2/3 des membres du Bureau ont signé un document à l'endroit du Ministre de l'Intérieur, protestant contre la machination qu'il était entrain de faire contre le FNL.

**Article 44 du Règlement d'Ordre Intérieur:**

*«En cas de vacance de poste, le Vice-président convoque le congrès national extraordinaire pour pourvoir à son remplacement endéans soixante jours, à défaut c'est le bureau politique qui s'en charge. La vacance de poste du Président suite à sa mort, sa démission ou suite à quelconque cause sérieuse que ce soit est constatée par le Bureau politique»*

**Observation :** Le poste de Président du parti FNL n'a jamais été vacant, puisque Rwaso Agathon Agathon Rwaso continue à signer sur des documents officiels y compris des correspondances qu'il a adressées au Minsitre de l'Intérieur pendant ce mois d'août 2010.

**Article 57du Règlement d'Ordre Intérieur:**

*«Le Congrès national comprend les membres du Bureau politique, les représentants des comités régionaux du parti et mouvements intégrés, les représentants des comités sous-régionaux du parti et des mouvements intégrés, les représentants des comités des arrondissements du parti et des mouvements intégrés et les représentants des comités communaux du parti et des mouvements intégrés».*

**Observation:** Le pseudo congrès du 1er août 2010, organisé par Emmanuel Miburo et Jacques Bigirimana sous la couverture du Ministère de l'Intérieur n'a jamais réuni les représentants autorisés par l'article 57 du Règlement d'Ordre Intérieur. Tous unanimement ont envoyé des protestations au Ministre de l'Intérieur pour rejeter cette imposture.

**Excellence Monsieur le Président,**

De tout ce qui précède, il ressort que le pouvoir en place par l'intermédiaire de son Ministre de l'Intérieur, a délibérément omis de prendre en compte les dispositions de la loi pour ne utiliser que le forcing, afin de chasser par force les dirigeants légaux du parti FNL, en particulier son Leader Agathon RWASA, victimes de leur appartenance à l'opposition en général et à la Coalition ADC-**IKIBIRI** en particulier. Ceci constitue bel et bien une tentative de putsch concocté par le Ministre de l'Intérieur au détriment d'un parti politique légalement constitué. Nous devons signaler que ces tentatives de putsch et de déstabilisation des partis politiques par le gouvernement continuent bel et bien dans d'autres partis de l'opposition.

Le choix délibéré du pouvoir en place au Burundi d'opprimer le Leader du FNL et ses collègues, et d'anéantir le Parti le FNL ainsi que tous les autres Leaders de l'opposition, est porteuse de graves dangers pour la Nation burundaise. Vous êtes le mieux indiqué, Excellence, pour savoir que le processus de paix au Burundi se trouve encore dans une phase très fragile pendant laquelle tous les acteurs importants doivent se sentir rassurés pour qu'ils puissent contribuer efficacement à sa consolidation.

La phase post-transition au Burundi au cours de laquelle le processus de réconciliation nationale par la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle et de réforme des forces de défense et de sécurité n'est pas encore terminée.

Or, manifestement, le pouvoir en place au Burundi, profitant de quelques failles dans le système comme l'analphabétisme et la pauvreté des populations, la facilité de fraudes dans le processus électoral, a entrepris d'imposer par des tricheries, des fraudes de toutes sortes, la corruption à grande échelle, et par l'usage de la force policière et judiciaire, un système de gouvernement et de gouvernance basé sur l'autoritarisme, la domination totale et exclusive du Parti CNDD-FDD. C'est tout simplement un système de gouvernement et de gouvernance qui est en train de supprimer sciemment une des composantes les plus importantes des Accords de Paix déjà signés par les burundais.

Ceci est aggravé par le fait qu'il se manifeste des faiblesses avérées dans le système international de suivi du processus de Paix au Burundi. En effet, le manque de réactions sérieuses de la part de la communauté internationale présente au Burundi face aux nombreuses violations de la loi et de plusieurs droits politiques et humains par le pouvoir en place, est considéré par ce dernier comme un soutien et un encouragement tacites à poursuivre et intensifier les mêmes violations.

Tout ceci est bien loin du système de gouvernance qui a été accepté dans les différents Accords de Paix dont Vous avez facilité l'accomplissement. Il est manifeste que les risques d'anéantissement du processus de Paix sont devenus très élevés et des actes de désordre et de violences peuvent resurgir en force comme pendant la période d'avant la signature des Accords de Paix.

**Pour toutes ces raisons, Excellence Monsieur le Président, nous sollicitons Votre intervention pour notamment :**

- 1) Amener le pouvoir en place au Burundi à arrêter les mesures oppressives prises à l'endroit de Monsieur Agathon Rwaso, Président du parti FNL et ses collaborateurs ainsi que tous les Leaders de l'opposition.
- 2) Convaincre le pouvoir en place et principalement le Chef de l'Etat burundais Pierre Nkurunziza à s'inscrire dans une logique de processus de paix, de dialogue et de collaboration avec l'opposition, de bonne gouvernance démocratique, et non dans une logique de domination et d'oppression contre l'opposition ;
- 3) Mettre en place au Burundi un mécanisme international sérieux de suivi du processus de paix et qui peut réellement faciliter le contact et le dialogue permanents nécessaires dans de telles conditions.

Nous profitons de l'occasion pour Vous demander d'être notre interprète auprès de Vos Confrères de l'Initiative Régionale de Paix pour le Burundi, afin que Vous puissiez conjuguer Vos efforts dans la sauvegarde et la consolidation du Processus de Paix au Burundi, qui est toujours fragile et gravement menacé, auquel Vous aviez pourtant apporté tant d'énormes contributions.

Tout en Vous remerciant une fois de plus et en comptant sur Votre action en faveur de notre pays, nous Vous prions d'agr er, Excellence Monsieur le Pr sident, les assurances de Notre Plus Haute consid ration.

**Les Partis signataires ( voir document en annexe)**

**Copie Pour Information   :**

- Son Excellence Ban Ki-Moon, Secr taire G n ral des Nations Unies ;
- Son Excellence Jean PING, Pr sident de la Commission de l'Union Africaine ;
- Son Excellence Monsieur le Secr taire G n ral de l'Union Interparlementaire ;
- Son Excellence Monsieur le Repr sentant du Secr taire G n ral de l'ONU au Burundi;
- Son Excellence Monsieur le Repr sentant du Pr sident de la Commission de l'U.A. au Burundi;
- Son Excellence Madame Liberata Mulamula, Secr taire Ex cutif de la Conf rence internationale sur la r gion des Grands Lacs ;
- Son Excellence Monsieur le Chef de D l gation de la Commission de l'Union Europ enne au Burundi;
- Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique au Burundi;
- Son Excellence Madame l'Ambassadeur des USA au Burundi ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la R publique Populaire de Chine au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Belgique au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Grande Bretagne au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Suisse au Burundi ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la R publique Unie de Tanzanie au Burundi ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la R publique Sud Africaine au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d' gypte au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la R publique du Rwanda au Burundi ;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Kenya au Burundi;
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Pays Bas au Burundi.

**Partis signataires de la lettre adress e   SE Jacob ZUMA , Pr sident de la R publique Sud Africaine**